

En 2022, les pharmacies d'officine ont acheté pour 25,1 milliards d'euros de médicaments (valorisés au prix hors taxes) auprès des laboratoires pharmaceutiques, en hausse de presque 4 milliards d'euros en deux ans. Cette dépense est essentiellement composée de médicaments remboursables (92 %), en forte hausse par rapport à 2021 (+9,7 %), portée par les médicaments remboursés à 65 %. Les médicaments inscrits au répertoire des génériques représentent toujours la moitié des boîtes de médicaments remboursables vendues et presque un tiers du chiffre d'affaires. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des médicaments non remboursables retrouve son niveau de 2018, 2 milliards d'euros, après trois années consécutives de baisse.

### Une hausse marquée du chiffre d'affaires des médicaments vendus aux officines en 2022

En 2022, le marché des médicaments vendus aux officines<sup>1</sup> se compose de 13 300 présentations de médicaments différentes pour un chiffre d'affaires (CA) de 25,1 milliards d'euros<sup>2</sup> en France métropolitaine, valorisés aux prix catalogue des laboratoires (hors taxes) [tableau 1], c'est-à-dire notamment hors remises pharmaceutiques. Après plusieurs années de faible évolution du CA des ventes aux officines jusqu'en 2020 (entre -2,5 % et +2,5 %, fluctuant entre 20 et 21 milliards d'euros), puis une hausse de 7,7 % en 2021, le CA augmente encore davantage en 2022 (+10,3 %). Le marché a ainsi progressé de presque 4 milliards d'euros en deux ans.

Ce marché se compose essentiellement de médicaments remboursables, à hauteur de 83 % du nombre de présentations et de 92 % du chiffre d'affaires. Les ventes aux officines de médicaments remboursables augmentent de 9,7 % en 2022, atteignant un montant de 23,2 milliards d'euros. Après une période de relative stabilité, entre 18 et 19 milliards d'euros entre 2013 et 2018, ces ventes ont fortement augmenté depuis. Cette évolution peut se décomposer en plusieurs facteurs : un effet prix, un effet volume, un effet structure de type de médicaments vendus et un effet entrées et sorties de médicaments sur le marché (voir Comptes de la Sécurité sociale, 2023).

Le chiffre d'affaires des médicaments non remboursables, en hausse de 18 % par rapport à 2021, retrouve son niveau de 2,0 milliards d'euros de 2018.

**Tableau 1** Ventes de médicaments aux officines

En milliards d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Ensemble des médicaments</b>	<b>20,4</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,1</b>	<b>20,1</b>	<b>20,6</b>	<b>21,0</b>	<b>21,2</b>	<b>22,8</b>	<b>25,1</b>
Évolution (en %)	-2,3	-2,0	0,1	0,2	0,3	2,5	2,0	0,6	7,7	10,3
Médicaments non remboursables	2,0	1,9	2,0	2,1	2,1	2,0	1,9	1,7	1,7	2,0
Évolution (en %)	-3,0	-3,0	7,1	2,1	1,6	-4,8	-5,5	-11,9	-0,8	18,0
Médicaments remboursables	18,4	18,1	18,0	18,0	18,0	18,6	19,1	19,5	21,1	23,2
Évolution (en %)	-2,2	-1,9	-0,6	-0,1	0,1	3,3	2,8	1,9	8,4	9,7

**Champ** > Ventes aux officines pharmaceutiques en France métropolitaine.

**Source** > GERS, traitements DREES.

<sup>1</sup> L'analyse réalisée ici porte sur le marché pharmaceutique du point de vue des laboratoires exploitants en France métropolitaine : elle ne s'intéresse pas à la consommation finale de médicaments mais aux ventes des laboratoires qui les commercialisent auprès des pharmacies de ville (officines), par l'intermédiaire ou non de grossistes-répartiteurs. Les montants présentés sont donc des montants hors taxes, hors remises commerciales et hors marges des pharmaciens.

Ils ne comprennent pas les ventes de médicaments rétrocedés, *i.e.* délivrés par les pharmacies à usage intérieur (PUI) et les pharmacies hospitalières à des patients ambulatoires.

<sup>2</sup> Ce chiffre, couvrant les ventes au prix fabricant hors taxes aux officines, diffère de celui de la consommation totale présenté en fiche 13. Par ailleurs, son champ est réduit à la France métropolitaine et exclut notamment les rétrocessions hospitalières.

## Les médicaments remboursés à 65 % tirent les ventes de médicaments remboursables

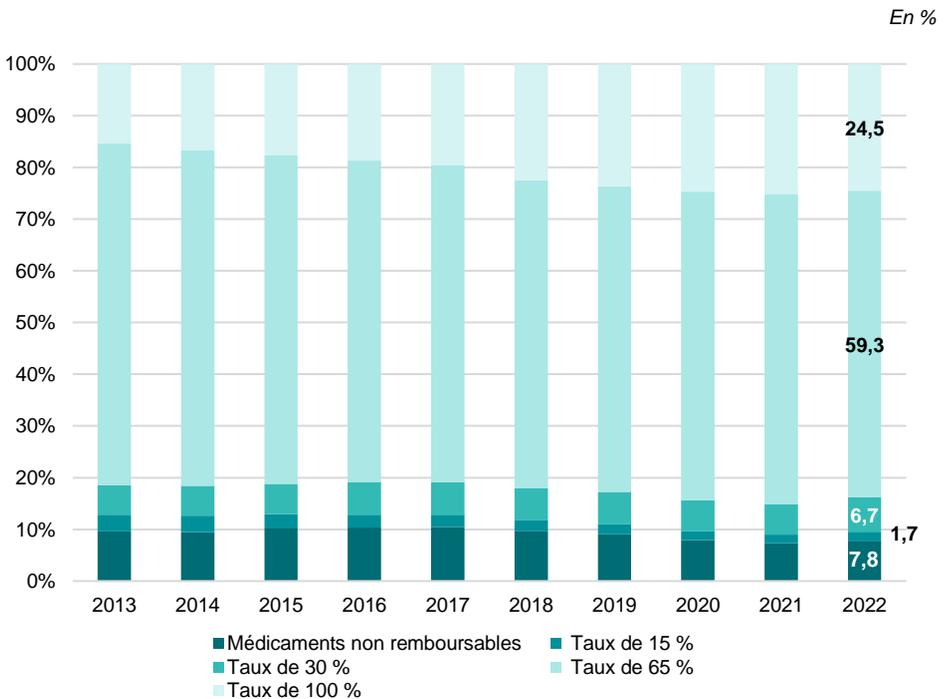
Les médicaments remboursés au taux de 65 %, dont le service médical rendu est considéré comme majeur ou important, représentent 59,3 % du chiffre d'affaires total en 2022. La vente de ces médicaments aux officines augmente de 1,2 milliard d'euros (soit +8,9 %) entre 2021 et 2022.

Le chiffre d'affaires des médicaments remboursés à 100 %, reconnus comme irremplaçables et coûteux, prescrits notamment en cas de pathologies lourdes et graves, connaît également une forte hausse en 2022 (+430 millions d'euros, soit +7,5 %), mais ne représente que 24,5 % du chiffre d'affaires total. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du chiffre d'affaires de médicaments anticancé-

reux, de médicaments de défense du système immunitaire (anticorps monoclonaux) et de médicaments traitant le système lymphatique (ganglions, rate, thymus, amygdales...). La part de marché des médicaments totalement remboursés a augmenté de 10 points depuis 2013, passant de 15,4 % cette année-là à 24,5 % en 2022 (graphique 1).

Les chiffres d'affaires des médicaments remboursés à 15 % et à 30 %, qui ne pèsent au total que 8,4 % du chiffre d'affaires des médicaments, augmentent respectivement de 15,5 % et 26,1 % en 2022. Le plus important chiffre d'affaires pour ces deux catégories de médicaments, réalisé par ceux contenant du sémaglutine (traitement contre le diabète), a augmenté de plus de 50 % entre 2021 et 2022. Le nintedanib, utilisé dans le traitement de certains types de cancer du poumon, se hisse à la troisième place du classement des chiffres d'affaires les plus élevés, derrière un autre antidiabétique.

**Graphique 1** Parts de marché des médicaments vendus aux officines selon leur taux de remboursement



**Note** > Les parts de marché sont calculées sur le chiffre d'affaires.

**Lecture** > En 2022, les médicaments remboursés à 100 % représentent 24,5 % du marché.

**Champ** > Ventes aux officines pharmaceutiques en France métropolitaine.

**Source** > GERS, traitements DREES.

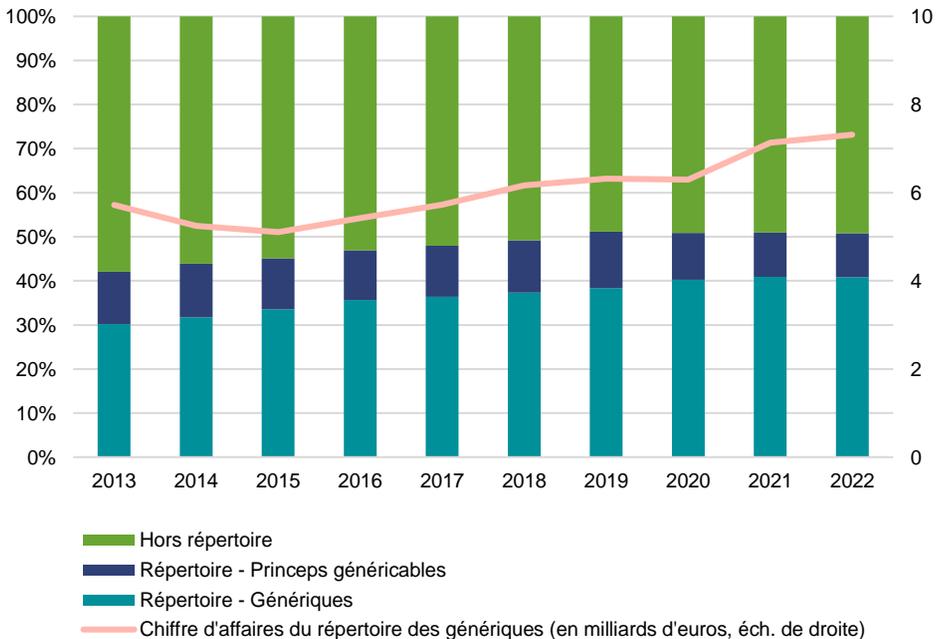
### Une progression modeste des génériques

En 2022, le seuil d'un milliard de boîtes de médicaments génériques vendues aux officines a été franchi. Les médicaments génériques représentent toujours 40,9 % des boîtes de médicaments remboursables vendues, comme en 2021, mais en hausse de plus de 10 points depuis 2013 (graphique 2). En revanche, les princeps génériques ne représentent plus que 10 % des boîtes de médicaments remboursables vendues en 2022, après avoir oscillé entre 11 % et 13 % entre 2013 et 2019. Au total, en 2022, les médicaments du répertoire générique<sup>1</sup> représentent, en nombre de boîtes, 51 % des médicaments remboursables et presque un tiers du chiffre d'affaires (soit 7,3 milliards d'euros). Si la part du répertoire générique en nombre de

boîtes parmi les médicaments remboursables a augmenté de 9 points depuis 2013, celle du CA est relativement stable par rapport à 2013, dans un contexte de marché en croissance globale.

Par ailleurs, les médicaments du répertoire générique soumis au tarif forfaitaire de responsabilité (TFR)<sup>2</sup> représentent un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros soit 24,1 % de l'ensemble du répertoire en 2022. Cette part est en constante augmentation depuis 2011 (12,4 % cette année-là). Les médicaments génériques du répertoire sous TFR dégagent un chiffre d'affaires trois fois plus important que celui de ses princeps génériques associés alors que les médicaments génériques du répertoire non soumis au TFR enregistrent un chiffre d'affaires équivalent aux princeps génériques associés.

**Graphique 2** Ventilation du nombre de boîtes des médicaments remboursables (en %) et CA des médicaments du répertoire générique (en milliards d'euros)



**Lecture** > En 2022, les médicaments inscrits au répertoire générique représentent 50,8 % du nombre de boîtes vendues, dont 40,8 % pour les seuls génériques. Le chiffre d'affaires des médicaments du répertoire générique atteint 7,32 milliards d'euros.

**Champ** > Ventes de médicaments remboursables aux officines pharmaceutiques en France métropolitaine.

**Source** > GERS, traitements DREES.

<sup>1</sup> Il est composé des médicaments de référence (princeps génériques) et de ses médicaments génériques associés.

<sup>2</sup> Lorsque les génériques sont insuffisamment prescrits au sein d'un groupe générique, la base de remboursement du princeps est fixée au prix du générique le moins

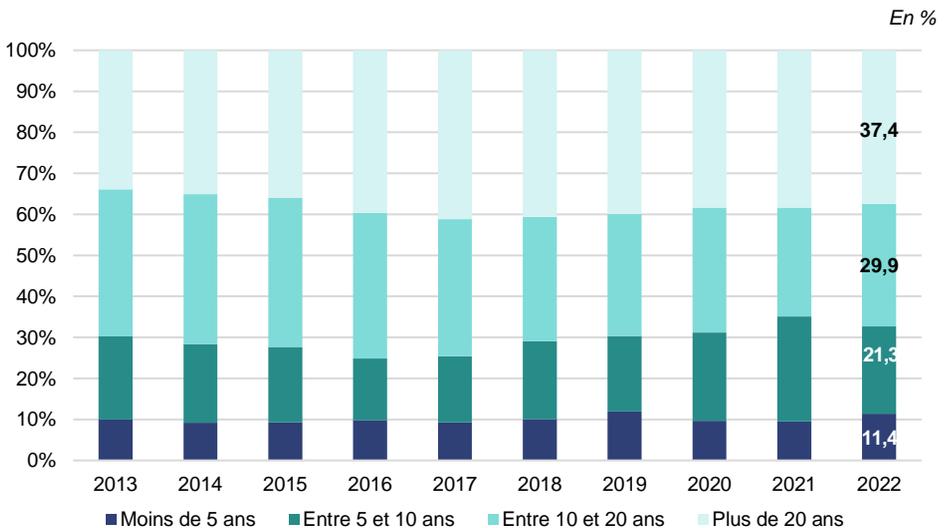
cher de son groupe, nommé tarif forfaitaire de responsabilité (TFR). Le TFR est l'un des mécanismes de régulation du coût des médicaments pour les administrations publiques, piloté par le Comité économique des produits de santé (CEPS).

### Une part de marché des molécules plus récentes en recul en 2022

En 2022, les médicaments âgés<sup>1</sup> de plus de vingt ans représentent 37,4 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables (*graphique 3*), suivis par ceux mis sur le marché depuis dix à vingt ans (29,9 % du marché). Cela s'explique par les volumes très importants vendus, et non par les prix unitaires bien plus faibles que ceux des médicaments de moins de dix ans.

Les médicaments de moins de dix ans comptent pour près d'un tiers du chiffre d'affaires des médicaments remboursables vendus aux officines, en recul de deux points par rapport à 2021 alors qu'il était en progression constante depuis 2016 (24,8 % cette année-là). Néanmoins, cette part reste inférieure aux 40,0 % observés en 2007. ■

**Graphique 3** Parts de marché des médicaments remboursables vendus aux officines selon leur classe d'âge



**Note** > L'âge du médicament est calculé au 31 décembre de l'année considérée. En raison d'une remontée de données incomplète sur l'année 2020, la ventilation des chiffres d'affaires a été effectuée sur 96 % du montant global des médicaments remboursables.

**Lecture** > En 2022, les médicaments âgés de vingt ans ou plus représentent 37,4 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables.

**Champ** > Ventes de médicaments remboursables aux officines pharmaceutiques en France métropolitaine.

**Source** > GERS, traitements DREES.

#### Pour en savoir plus

- > **Caisse nationale de l'Assurance maladie** (2022, juillet). *Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses : les propositions de l'Assurance maladie pour 2023*.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale** (2023, mai). Le marché du médicament en 2022. Dans *Les comptes de la Sécurité sociale, résultats 2022, prévisions 2023*, pp. 112-117.
- > **Comité économique des produits de santé (CEPS)** (2022, décembre). *Rapport d'activité 2021*.

<sup>1</sup> Par convention, l'âge du médicament est calculé à partir de la première date de commercialisation de la substance active (ou, le cas échéant, de la combinaison)

composant le médicament. Ainsi, les médicaments génériques ont par construction ici le même âge que le premier princeps commercialisé.